Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260303-2026_03_02-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 12/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, FLAGEUL Rozenn, KERHARDY Jean-Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absent : POIGNAND Yannick,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à M. KERHARDY Jean-Philippe par M. POIGNAND Yannick

Secrétaire de séance : AUFFRET Yannick

DELIBERATION

2026-03-02

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS POUR L'EXERCICE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratifs ;
Vu le code des juridictions financières ;
Vu l'article 242 de la loi N°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 145 de la loi du 30/12/2022 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Le Foeil,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27/01/2026 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 de la commune ;
Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe le lotissement les noisetiers de la commune de Le Foeil ci-annexé,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe le lotissement les noisetiers ;
Considérant les éléments ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260303-2026_03_02-DE

EXERCICE 2025 Budget Annexe Lotissement		**DEPENSES**	**RECETTES**
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	116 445.11€	61 437.61€
	Section d'investissement	177 340.15€	37 425.80€
REPORT DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement (002)		55 007.50€
	Section d'investissement (001)		139 914.35€

Budget Lotissement : Compte Financier Unique 2025	**Montants en €**
Recettes de fonctionnement	61 437.61€
Dépenses de fonctionnement	116 445.11€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	-55 007.50€
Excédent de fonctionnement N-1 Reporté (002)	55 007.50€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	**0€**
Recettes d'Investissement	37 425.80€
Dépenses d'investissement	177 340.15€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-139 914.35€
Excédent d'investissement N-1 reporté (001)	139 914.35€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	**0€**
SOLDE BRUT DE CLOTURE CUMULE	0€

Madame LE BARS ayant pris la présidence de la séance suite au déport de M. le Maire, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Ayant entendu l'exposé de LE BARS Jeanine, adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe lotissement Les Noisetiers de la Commune, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

Le Secrétaire
AUFFRET Yannick